

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 682 rapportant l'additif n° 193 du 1<sup>er</sup> juin 1949 relatif aux voies de grande circulation.

n° 682

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1952

Date de publication  
25 juin 1952

Date du numéro  
1 août 1952

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des- Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884, .

**Vu** l'arrêté du 11 février 1937 portant règlement général sur la police de -la circulation et du roulage à la Côte Française des Somalis

**Vu** la lettre.ne G78/C du 29 avril 1952 du Commandant de Cercle de Djibouti

Le Conseil Privé entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

—L'additif n° 193 du 1<sup>er</sup> juin 1949 à l'article 16 (3° alinéa) de l'artêté du 11 février 1937 susvisé, est rapporté. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Par délégationLe Secrétaire Général.CHAMBOREDON.